



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Veuillez prendre avis que lors de la séance publique du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie à être tenue le 21 mai 2025, à 19 h, la trésorière déposera les états financiers de la Ville de L'Épiphanie au 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du vérificateur pour le même exercice financier, et ce, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Cet avis est donné en conformité de l'article 105.1, paragraphe 2, de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C-19).

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 12 mai 2025.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE